

COMMUNE de SEYSSES
10 Place de la Libération
31600 SEYSSES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES

Nombre de Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 15
Procurations : 6
Absents : 8
Votants : 21
Pour : 18
Abstentions : 3

L'an deux mille dix-huit, le quatre juillet à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.

Date de la convocation 28 juin 2018

PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Jérôme BOUTELOUP, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Alain D'ORSO, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA, Line DELHON, Manuel SOLSONA.

PROCURATIONS : Yvelise MONTANÉ à Geneviève FABRE, Marie-Ange KOFFEL à Alain AUBERT, Bruno BENOIT à Alain PACE, Magali GRANDSIMON à Carine PAILLAS, Frédérique LAURENS à Philippe RIBET, Alain VIDAL à Jean-Pierre ZANATTA.

ABSENTS : Andrée ESCAICH, Thierry LAZZAROTTO, Corinne CORDELIER, Maryvonne SALLES, Laurent VALLET, Floréal PALAZON, Jennifer DURAND, Eva FLORES.

Secrétaire de séance : Geneviève FABRE

N° 4537

OBJET :

**Modification durée
hebdomadaire de
travail d'un poste
supérieure à 10%**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération en date du 29 juin 2016 n° 4380 créant le poste d'Adjoint Administratif à une durée hebdomadaire de 29h.

Vu l'avis du Comité technique rendu le 28 juin 2018.

Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Adjoint Administratif permanent à temps non complet (29 heures hebdomadaires) afin de répondre aux besoins du service.

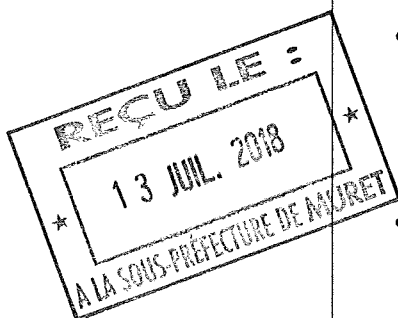
Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,


Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** la suppression, à compter du 1^{er} septembre 2018, d'un emploi permanent à temps non complet (29 heures hebdomadaires) d'Adjoint Administratif,
- **Crée**, à compter de cette même date, un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Administratif,
- **Précise** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Monsieur le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,



	<p>➤ Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif (68 rue Raymond IV - BP 7007-31068 TOULOUSE CEDEX 07) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.</p>
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 13 JUL. 2018</p> <p>Affiché le : 13 JUL. 2018</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 10 juillet 2018</p> <p>Le Maire, Alain PACE</p> 

REÇU LE :
★ 13 JUL. 2018 ★
A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MAURET